



Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

Transition de carrière des athlètes

Directives

Objectif

Offrir une assistance technique et financière aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) afin qu'ils accompagnent leurs athlètes lors des différentes étapes de leur carrière et les aident à réussir leur reconversion professionnelle.

Bénéficiaires

Le programme est ouvert à tous les CNO qui répondent aux critères définis dans les sections ci-après.

Conformément à la politique du CIO s'agissant de la promotion des femmes dans le sport, les CNO doivent constamment encourager la participation des femmes aux activités de ce programme et soumettre un nombre égal de demandes pour les athlètes femmes et les athlètes hommes.

La Solidarité Olympique recommande aux CNO d'encourager leurs athlètes à suivre les cours en ligne sur la transition de carrière proposés par le CIO. Ces cours, disponibles sur la plateforme Athlete365 - <https://www.olympic.org/athlete365/fr/learning>, entendent améliorer les performances des athlètes et les aider à faire des choix de formation et de carrière. Cette plateforme d'apprentissage gratuite couvre un large éventail de sujets, parmi lesquels :

- l'entraînement sportif ;
 - le marché du sport ;
 - le sport dans la société ;
 - la science du sport ; et
 - l'entrepreneuriat.
-

Description

Ce programme offre aux CNO une assistance technique et financière leur permettant de proposer à leurs athlètes des opportunités de formation et des ateliers de sensibilisation Career+ Power Up d'Athlete365.



Les options suivantes seront à la disposition des CNO :

Formation des athlètes

a. Projet individuel d'éducation

Bourse offerte à des olympiens afin de leur permettre de suivre une formation dans la branche de leur choix pour obtenir les qualifications jugées nécessaires à une transition sans heurts une fois leur carrière sportive terminée.

Les bénéficiaires et les CNO décideront, en accord avec la Solidarité Olympique, du contenu, de la durée, du lieu, du coût et des méthodes d'évaluation de la formation.

b. Athlete365 Business Accelerator

Formation en entrepreneuriat proposée aux olympiens afin de les aider à se lancer dans une double carrière ou à se reconverter, en leur donnant les moyens de devenir des chefs d'entreprise.

c. Master en éthique et intégrité du sport

Un nombre restreint de bourses seront proposées à des olympiens titulaires d'une licence et d'un certificat d'évaluation de la langue anglaise (Cambridge certificate of proficiency, IELTS – note minimum de 6.5, TOEFL – note minimum de 90) afin de leur permettre de passer un master sur deux ans en éthique et intégrité du sport (MAiSI) : <http://www.maisi-project.eu/>.

Ateliers de sensibilisation Career+ Power Up d'Athlete365

Les CNO qui ne disposent pas d'un programme de suivi de carrière national pour leurs athlètes et ont une commission des athlètes en activité se verront offrir la possibilité d'organiser les ateliers de sensibilisation Career+ Power up d'Athlete365, lesquels peuvent se tenir à distance suivant les circonstances. Ces ateliers pratiques et interactifs sont animés par des athlètes olympiques à la retraite, des membres de commissions des athlètes et/ou des experts en ressources humaines.

Parmi les sujets couverts, citons :

- dresser la liste de ses passions et de ses motivations pour préparer sa vie après le sport ;
- comment passer des terrains de sport au marché du travail ;
- élaborer une stratégie et se fixer des objectifs pour réussir ;
- comment développer et utiliser son réseau ;
- rédiger son CV ;
- apprendre les techniques d'entretien ;
- apprendre des compétences de vie, par ex. apprendre à gérer son temps ;
- pour les jeunes athlètes, acquérir des compétences en gestion du temps et se familiariser avec le réseautage.

Partenaires externes

Ce programme est proposé en coopération avec plusieurs partenaires, notamment la commission des athlètes du CIO, le département des sports du CIO, le Yunus Sports Hub et le consortium Erasmus Mundus MAiSI.

Procédure de demande

Formation des athlètes

Les CNO désireux de proposer cette option à leurs olympiens – mise en oeuvre d'un projet individuel d'éducation, phases 2 et 3 d'Athlete365 Business Accelerator ou master MAiSI – devront adresser une demande via RELAY au plus tard deux mois avant le début du projet.

La demande devra être accompagnée d'une copie des justificatifs nécessaires selon la formation choisie (lettre d'acceptation, description de la formation choisie, diplômes, certificats, certificat d'évaluation de la langue anglaise, etc.).

Ateliers de sensibilisation Career+ Power Up d'Athlete365

Les CNO désireux de bénéficier de cette option devront adresser une demande à la Solidarité Olympique via RELAY. Une étude de faisabilité sera menée en coopération avec le département des sports du CIO.

Les demandes devront être adressées à la Solidarité Olympique au moins trois mois avant la tenue de l'atelier afin de pouvoir être intégrées dans le calendrier général des ateliers de sensibilisation Career+ d'Athlete365. Les CNO peuvent proposer des dates, mais celles-ci sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la disponibilité des experts ou pour d'autres motifs.

Analyse et approbation

Les demandes seront analysées en coopération avec les différents partenaires et approuvées par la Solidarité Olympique sur la base des critères suivants :

- compatibilité avec l'objectif et les directives du programme ;
- profil de l'athlète ;
- faisabilité des activités ; et
- cohérence du budget.

Conditions financières

Le budget quadriennal alloué à ce programme s'élève à 3 000 000 USD.

Suite à l'analyse et à l'approbation de la proposition d'un CNO, la Solidarité Olympique informera le CNO concerné de l'acceptation du projet, du budget maximum et de sa répartition. Le CNO devra couvrir tous les autres coûts liés à la participation de ses athlètes à ce programme.

La subvention accordée au CNO dépendra du champ d'application de la proposition, du budget disponible et des accords conclus avec les partenaires.

Suivi et contrôle

Après approbation du projet, le CNO doit veiller au bon déroulement des activités approuvées et au respect des procédures pour la remise des rapports telles qu'indiquées sur RELAY.

Si l'activité est gérée par le CNO, le suivi, le contrôle et le paiement se feront comme suit :

- paiement anticipé lors de la confirmation du projet par la Solidarité Olympique ; et
- solde versé dès la réception et l'approbation des rapports technique et financier détaillant les activités menées à bien et le budget utilisé.

Si l'activité est gérée par un tiers, la procédure de contrôle et le paiement seront arrêtés d'un commun accord par la Solidarité Olympique et le tiers concerné.

La Solidarité Olympique peut éventuellement proposer une autre procédure concernant le paiement et la remise des rapports.